PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 17 décembre 2013, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 7516-12-2013
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ADOPTER l'ordre du jour après en avoir retiré l'item 5.5 – Règlement dossier Jobert Inc.

1. Ouverture de la séance spéciale

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale

3. ADMINISTRATION

3.1 Subventions aux organismes à but non lucratif

3.2 Renouvellement du contrat d'assurances pour l'année 2014

3.3 Octroi de contrat pour services informatiques pour l'année 2014

3.4 Renouvellement de matériel informatique

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation d'engagements financiers pour l'exercice financier 2014

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Octroi d'un contrat à Emery Architecte Inc. pour les services d'architecture requis pour la phase préliminaire du projet d'ateliers municipaux et agrandissement de l'hôtel de ville

5.2 Octroi d'un contrat à DWB Consultants pour les services d'ingénierie (structure et mécanique-électrique) requis pour la phase préliminaire du projet d'ateliers municipaux et agrandissement de l'hôtel de ville

5.3 Octroi d'un contrat à Laurin – Ryan, senc pour les services d'ingénierie civile requis pour la phase préliminaire du projet d'ateliers municipaux et agrandissement de l'hôtel de ville

5.4 Affectation de surplus pour les services d'évaluation environnementale et géotechnique requis pour la phase préliminaire du projet d'ateliers municipaux et agrandissement de l'hôtel de ville

5.5 Retiré

6. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

6.1 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-003 visant l'installation d'enseignes sur la propriété située au 1468-1470, route 117, lots 66, 67 et 68 du rang VII

6.2 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-001 visant l'installation d'une enseigne sur la propriété située au 1171, rue de la Pisciculture, lot 28-26-1 et partie du lot 28-26 du rang VI

7. Période de questions

8. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7517-12-2013
SUBVENTIONS ACCORDÉES – ORGANISMES A BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes à but non lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes:

ORGANISME	MONTANT
Club Richelieu Mont-Tremblant (Pour la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme)	1 000 $
Association des propriétaires du Lac-de-la-Blanche	100 $
Club Richelieu la Ripousse	2 549.04 $
TOTAL :	3 649.04 $

D'AUTORISER le virement de crédits suivant :

Du compte 01 21100 001 : 1 797.04 $

Au compte 02 19000 971: 1 797.04 $

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 7518-12-2013
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances générales se renouvelle le 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle offre un renouvellement pour l'année 2014 au coût de 62 610 $ plus taxes.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'année 2014 pour la somme de 62 610 $ plus les taxes applicables.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7519-12-2013
OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES INFORMATIQUES POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE D.L. Solutions Informatiques Inc. a déposé sa proposition de contrat de services pour l'entretien et la mise à jour du réseau informatique pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2014.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'OCTROYER à D.L. Solutions Informatiques Inc. un contrat de service pour l'entretien et la mise à jour du réseau informatique au coût 468 $ par mois plus les taxes applicables, pour un total annuel de 5 616 $ plus taxes ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7520-12-2013
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE les contrats de location avec option d'achat pour une partie du matériel informatique seront échus le 20 janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de D.L. Solutions Informatiques Inc. en date du 25 novembre 2013 pour le remplacement desdits équipements au coût de 18 403.24 $ plus les taxes applicables tel que plus amplement décrit à ladite offre ;

CONSIDÉRANT QUE Services financiers Lenovo offre de financer lesdits équipements, sur une période de trente-six mois sans intérêts, avec option d'achat à la juste valeur marchande à la fin du terme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat de location entre Services financiers Lenovo et la Municipalité, d'une durée de 36 mois au coût mensuel de 509.75 $ plus taxes, tel que plus amplement décrit à l'offre de services précitée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7521-12-2013
APPROBATION D'ENGAGEMENTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

CONSIDÉRANT QUE par son règlement numéro 160-2007 le conseil municipal a délégué à certains fonctionnaires son pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

CONSIDÉRANT QUE la délégation ne vaut pas pour un engagement de dépenses ou un contrat s'étendant au-delà de l'exercice courant et qu'en conséquence, tel engagement ou contrat doit être autorisé par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses affectant l'année 2014 doivent être autorisées avant la fin de l'année 2013.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER les engagements financiers pour l'exercice financier 2014, tels que détaillés à la liste préparée par le service de la trésorerie en date du 17 décembre 2013 pour un montant total de 216 466.80 $ et en autoriser le paiement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7522-12-2013
OCTROI D'UN CONTRAT À EMERY ARCHITECTE INC. POUR LES SERVICES D'ARCHITECTURES REQUIS POUR LA PHASE PRÉLIMINAIRE DU PROJET D'ATELIERS MUNICIPAUX ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite présenter, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 5, un projet de construction d'ateliers municipaux, incluant l'agrandissement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un architecte sont requis pour la préparation de la phase préliminaire du projet ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Emery architecte Inc. du 2 décembre 2013.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'OCTROYER à Emery architecte Inc. le contrat pour la préparation d'un projet (phase préliminaire) pour la construction des futurs ateliers municipaux ainsi que l'agrandissement de l'hôtel de ville, pour un montant de 14 500 $ plus les taxes applicables, le tout tel que plus amplement détaillé à son offre de services du 2 décembre 2013 ;

DE FINANCER ces coûts à même le surplus libre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7523-12-2013
OCTROI D'UN CONTRAT À DWB CONSULTANTS POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE (STRUCTURE ET MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE) REQUIS POUR LA PHASE PRÉLIMINAIRE DU PROJET D'ATELIERS MUNICIPAUX ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite présenter, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 5, un projet de construction d'ateliers municipaux, incluant l'agrandissement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE des services d'ingénierie sont requis pour la mise en plan conceptuelle pour les disciplines de structure et de mécanique-électrique ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de DWB Consultants du 29 novembre 2013.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'OCTROYER à DWB Consultants le contrat pour des services d'ingénierie pour la mise en plan conceptuelle pour les disciplines de structure et de mécanique-électrique pour la construction des futurs ateliers municipaux ainsi que l'agrandissement de l'hôtel de ville, pour un montant de 16 000 $ plus les taxes applicables, le tout tel que plus amplement détaillé à son offre de services du 29 novembre 2013 ;

DE FINANCER ces coûts à même le surplus libre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7524-12-2013
OCTROI D'UN CONTRAT À LAURIN – RYAN, SENC POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE CIVILE REQUIS POUR LA PHASE PRÉLIMINAIRE DU PROJET D'ATELIERS MUNICIPAUX ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite présenter, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 5, un projet de construction d'ateliers municipaux, incluant l'agrandissement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE des services d'ingénierie civile (branchements d'eau potable et égouts sanitaire et pluvial et aménagement extérieur) sont requis pour la phase préliminaire **;**

CONSIDÉRANT l'offre de services de Laurin – Ryan, SENC du 28 novembre 2013.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'OCTROYER à Laurin – Ryan, SENC le contrat pour services d'ingénierie civile pour la construction des futurs ateliers municipaux ainsi que l'agrandissement de l'hôtel de ville, pour un montant de 4 200 $ plus les taxes applicables, le tout tel que plus amplement détaillé à son offre de services du 28 novembre 2013 ;

DE FINANCER ces coûts à même le surplus libre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7525-12-2013
AFFECTATION DE SURPLUS POUR LES SERVICES D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET GÉOTECHNIQUE REQUIS POUR LA PHASE PRÉLIMINAIRE DU PROJET D'ATELIERS MUNICIPAUX ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite présenter, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 5, un projet de construction d'ateliers municipaux, incluant l'agrandissement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE des services d'évaluation environnementale et géotechnique seront requis au cours du processus de préparation de la phase préliminaire.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AFFECTER un montant de 10 030 $ plus les taxes applicables provenant du surplus libre aux services d'évaluation environnementale et géotechnique requis dans le cadre du projet d'ateliers municipaux et agrandissement de l'hôtel de ville et autoriser le directeur des travaux publics ou le directeur général à octroyer les contrats selon l'avancement du dossier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7526-12-2013
DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-003 VISANT L'INSTALLATION D'ENSEIGNES SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1468-1470, ROUTE 117, LOTS 66, 67 ET 68 DU RANG VII

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Pierre Desjardins, mandataire pour Halte routière St-Faustin Inc. en faveur de la propriété située au 1468-1470, Route 117, lots 66, 67 et 68 du rang VII ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone I-760, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 003 : corridor touristique de la route 117 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent l'installation d'une enseigne sur poteau comprenant l'affichage de quatre commerces ainsi que l'affichage du prix de l'essence, la structure de l'enseigne serait de couleur beige et chaque enseigne serait composée des couleurs suivantes : rouge, jaune, blanc et noir ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent également l'installation d'enseignes sur le bâtiment dont trois enseignes en façade et une enseigne sur l'élévation de droite et une sur l'élévation de gauche, les couleurs de l'enseigne principale seraient respectées ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent finalement l'installation d'une marquise au-dessus des pompes à essence avec la mention du commerce pétrolier et les couleurs seraient : rouge, jaune et blanc ;

CONSIDÉRANT QUE le comité est d'avis que l'affichage proposé sur le bâtiment en « HDU » avec éclairage par réflexion ainsi que l'affichage sur la marquise respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-005 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'affichage sur poteau par rétroéclairage ne respecte pas le critère D-4 concernant l'éclairage « discret et par réflexion » et que le comité considère que l'objectif énoncé au critère D-1 concernant « les matériaux contribuant à l'architecture du bâtiment » n'est également pas atteint ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 1538-12-2013 recommande au conseil municipal :

- d'accepter la demande de permis visant l'affichage sur le bâtiment et la marquise telle que présentée ;

- de refuser le projet d'affichage sur poteau, le tout pour les raisons mentionnées plus haut.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER la demande de permis en ce qui concerne l'affichage sur le bâtiment et la marquise telle que présentée et de **REFUSER** le projet d'affichage sur poteau, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7527-12-2013
DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-001 VISANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1171, RUE DE LA PISCICULTURE, LOT 28-26-1 ET PARTIE DU LOT 28-26 DU RANG VI

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par « Maison des arts de Saint-Faustin », mandataire pour la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en faveur de la propriété située au 1171, rue de la Pisciculture, lot 28-26-1 et partie du lot 28-26 du rang VI ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Cv-733, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 001 : secteur patrimonial du noyau villageois de Saint-Faustin et de la rue de la Pisciculture du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent l'installation d'une enseigne sur poteau comprenant quatre sections, dont la partie du haut en composite sculpté, deux en appliqué de vinyle et une portion pour de l'affichage amovible, tel que présenté au plan annexé à la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le comité est d'avis que l'affichage proposé ne respecte pas le critère I-1 « favorisant l'utilisation du bois » et I-2 « l'enseigne s'harmonise avec son milieu environnant » en raison de l'utilisation d'imprimés de vinyle et d'une absence de cohérence entre les différents matériaux utilisés (bois/vinyle/coroplast) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères du PIIA-001 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 1539-12-2013 recommande au conseil municipal de refuser la demande de permis visant l'affichage sur poteau en faveur de la propriété située au 1171, rue de la Pisciculture, telle que présentée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

DE REFUSER la demande de permis demande de permis visant l'affichage sur poteau telle que présentée, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 7528-12-2013
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet de lever la présente séance spéciale à 19h50.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

(S) PIERRE POIRIER
Pierre Poirier
Maire

(S) JACQUES BRISEBOIS
Jacques Brisebois
Directeur général